

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable des communes du Bas Languedoc (SBL)

Captage du domaine de Lavagnac à Montagnac

Le projet présenté par SBL, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable du projet d'aménagement sur le domaine de Lavagnac à partir du captage du domaine de Lavagnac à Montagnac, l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, est soumis à l'enquête publique préalable avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault pourra prononcer l'utilité publique du projet ci-dessus mentionné, instaurer les périmètres de protection et les servitudes nécessaires.

Monsieur Jean-Claude MONNET, militaire retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les mairies de MONTAGNAC, CAZOULS D'HÉRAULT, SAINT-PONS-DE-MAUCHIENS et USCLAS-D'HÉRAULT, concernées par le périmètre de protection rapprochée.

Une notice explicative sera déposée dans les communes de ADISSAN, BÉLARGA, CAMPAGNAN, NIZAS, PAULHAN ET SAINT-PARGOIRE, concernées par le périmètres de protection éloignée.

Les documents seront déposés dans les mairies susmentionnées, et au siège de SBL, pendant **31 jours consécutifs, du lundi 09 janvier 2017 au mercredi 08 février 2017 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

MONTAGNAC (siège de l'enquête)	Lundi mardi jeudi 08h00-12h00 / 14h30-18h00 Mercredi vendredi 08h00-12h00 / 14h00-17h00
CAZOULS-D'HÉRAULT	Lundi : 10h00-12h00 Mardi : 17h00-19h00 Mercredi : 10h00-12h00 Jeudi : 14h00-17h00 Vendredi : 10h00-12h00
SAINT-PONS-DE-MAUCHIENS	Lundi mardi jeudi vendredi 08h30-12h00 / 14h00-17h00 Mercredi 10h00-12h00
USCLAS-D'HÉRAULT	Mardi au vendredi 14h00-18h00

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public les jours suivants :

MONTAGNAC : **lundi 09/01/2017 de 09h00 à 12h00**
USCLAS D'HÉRAULT : **mercredi 25/01/2017 de 14h00 à 17h00**
MONTAGNAC : **mercredi 08/02/2017 de 14h00 à 17h00**

Le commissaire enquêteur recevra également sur rendez-vous les personnes ou associations qui en feront la demande dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur M. COUSTOL (SBL - 2 Chemin de l'Infirmier - BP 15 - 34340 MARSEILLAN - contact@syndicatbaslanguedoc.com).

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans les mairies concernées, au siège de SBL ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.